

Programme

CERTIBIOCIDES

« UTILISATEUR PROFESSIONNEL ET DISTRIBUTION DE CERTAINS TYPES DE PRODUITS BIOCIDES

Créé par l'arrêté ministériel du 09 octobre 2013, le certibiocide est un certificat individuel obligatoire pour les utilisateurs, distributeurs et acheteurs de certains types de produits biocides réservés à un usage professionnel.

Durée: 21.00 heures (3.00 jours)

En présentiel

Public cible

- Dirigeants ou salariés des entreprises du paysage et du 3D/4D, applicateurs de produits biocides.
- Responsables de magasin, vendeurs, fournisseurs, grossistes, commerciaux, exerçant une fonction de distribution et vente des produits biocides à usage professionnel.

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Se familiariser avec la réglementation encadrant les produits biocides (AMM, usage, transport, stockage, gestion des déchets, etc.)
- Identifier les risques liés à l'utilisation des produits biocides, pour la santé et l'environnement.
- Mettre en place des mesures de prévention et réagir en cas d'intoxication
- Connaître les stratégies de lutte alternative et raisonner les interventions pour réduire l'utilisation des produits biocides

Contenu de la formation

- Réglementation
 - Introduction au certificat individuel pour l'activité " utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels ",
 - Cadre réglementaire français et européen
 - Définition des produits biocide, produits autorisés et produits illégaux, autorisation de mise sur le marché, usages
 - Réglementation du transport et du stockage
- Prévention des risques
 - Pour l'environnement et gestion des déchets
 - Pour la santé
- Les produits rodenticides, insecticides, désinfectants
 - Présentation des principaux bio-agresseurs
 - Stratégies de lutte alternative
- Auto-évaluation

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formation, encadrement et accompagnement par Laurène TISSANDIER – Formatrice spécialisée

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Echange, partage d'expériences entre les participants
- Quiz en salle
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation/positionnement pré-formation
- Feuilles de présence, émargement par demi-journée.
- Test théorique - Questions orales ou écrites (QCM).
- Formulaire d'évaluation de la formation.

Modalités d'obtention

Délivrance d'une attestation de formation par l'organisme de formation

Demande du certificat CERTIBIOCIDE à l'issue de la formation via la téléprocédure sur simmbad.fr

Durée de validité: 5 ans

Informations complémentaires**Effectif**

Mini : 5 pers. / Maxi : 10 pers.

Accessibilité

Tout public dont PSH et PMR

Référent Handicap : Mme Patricia Hernandez